

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2019

COÛT DU FONCIER ET OFFRE DE LOGEMENTS - (N° 2434)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 61

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 57 de Mme Pascale Boyer

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.